



## AIPR – PROFIL OPERATEUR Intervenir à proximité des réseaux

Répond à l'Obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux – Inventaire CNCP Fiche 1282

### Objectifs

Les compétences développées permettent de préparer et d'exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone,...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution, ...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques).

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles
- Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue
- Connaître la règle des 4A
- Obtenir l'attestation de compétences IPR opérateur, qui permettra à son employeur de lui délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), obligatoire depuis le 1er janvier 2018
- En application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

### Participants

Tout salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR délivrée par l'employeur.

Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR délivrée par l'employeur. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (\*sous réserve d'avis médical)

### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Il est toutefois vivement recommandé d'avoir une expérience des chantiers.

Epreuves d'examen de compétences : maîtrise de la langue française (lecture et compréhension)

Pièce d'identité à jour pour présentation à l'examen.

### Programme

#### > Accueil et présentation de la formation

- Tour de table des participants
- Recueil des attentes
- Enoncé des objectifs de la formation

#### > Contexte et réglementation

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

### > La mise en œuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

### Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

### > Travailler à proximité des réseaux

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

### > En cas d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

### > Evaluation des acquis / Examen

QCM de 30 questions (seuil de réussite : 36 points / 60 points)

### > Bilan de la formation

## Moyens d'encadrement

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et Référente Handicap  
Intervention : Formateur expérimenté, titulaire d'une attestation niveau concepteur à jour

## Moyens techniques et pédagogiques

Exposés interactifs (diaporamas, vidéos) et échanges entre participants.  
Etude de cas et mise en situation  
Ressources pédagogiques remises durant la formation  
Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet

## Evaluation

Evaluation formative des acquis : Quizz (questionnement oral) et exercices pratiques, tout au long de la formation

Evaluation certificative : par QCM, selon l'Arrêté du 22 décembre 2015

Une plateforme nationale donnant accès aux supports de l'examen par QCM est créée au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle est accessible par le téléservice <http://enqueteur.qcm.dt-dict.developpement-durable.gouv.fr>

La réussite à l'examen permettra alors à l'employeur de délivrer l'AIPR, par exemple selon le modèle CERFA N° 15465\*02.

Evaluation de la formation : Tour de table et questionnaire écrit

## Validation de la formation

L'attestation de compétences est valable 5 ans à partir de la date de l'examen.

Dans le cas de la référence à une attestation de compétences obtenue après examen par QCM, la limite de validité de l'AIPR délivrée par l'employeur ne peut dépasser la limite de validité de l'attestation.

## **Modalités de la formation**

### **Durée de la formation**

1 jour, soit 7 heures, examen d'1 heure compris

### **Nombre de participants**

10 personnes (pour une participation active de chaque participant)

### **Lieu de la formation**

Formation sur le site de l'entreprise, ou dans les locaux d'HYPREVIA Formation – PA de Kerguilloten 56920 NOYAL-PONTIVY

### **Délai d'accès à la formation et tarifs :**

Voir nos conditions sur notre site : [hypreviaformation.com](http://hypreviaformation.com)

PF.AIPR.OP.V2(05 05 2023)